

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

18/06/14

18/06/14

F08214P0810

1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE L'ORMENTE A AIME ZONE DES ILES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE D'AIME

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mme MAIRONI-GONTHIER Corine

RCS / SIRET

2 1 7 1 3 0 0 0 6 0 0 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7 - Ouvrage d'art	Construction d'un pont longueur 35 m, largeur 5 m Tunnel et tranchée couverte d'une longueur inférieure à 300 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un chenal de déviation des eaux de débordement de l'Ormente, affluent de l'Isère, en cas de crue centennale au Nord et au Sud de la RN 90, joint par la construction d'un ouvrage hydraulique de type cadre en béton armé, permettant la continuité des écoulements sous la RN 90.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ces travaux a pour objectif la protection contre les crues de l'Ormente, affluent de l'Isère de la zone artisanale et commerciale dite "Des Iles" à Aime, dans le cadre de l'atlas des zones inondables réalisé par le Préfet de la Savoie.

Cette zone urbanisée en grande partie a fait l'objet d'une extension en partie Nord poru recevoir la construction d'une ensemble commercial avec un supermarché alimentaire et des commerces de bricolage et équipement de la maison.

Ces travaux permettront également de garantir la constructibilité de ces terrains.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chenal de collecte des eaux sera aménagé de manière paysagère. Il aura une longueur totale de 150 m, une profondeur maximale de 3 m et le fond aura une largeur de 5 m. Les télus auront une pente de 16 % de manière à ce que cet ouvrage soit entretenu et utilisé comme actuellement pour l'exploitation agricole. Une couverture de terre végétale d'au moins 20 cm d'épaisseur sera mise en place sur le chenal qui sera ensuite ensemencé.

L'ouvrage de passage inférieur de la RN 90 sera un cadre en béton armé de 5 m de largeur et de 2.50 m de hauteur, pour une longueur de 35 m. La plateforme d'infrastructure de la RN 90 sera reconstruite à l'identique sur l'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le chenal de crue ainsi que le passage inférieur réalisés sous la RN 90 permettront de recueillir les eaux en cas de débordement de l'Ormente pour les conduire dans l'Isère, afin de protéger des inondations la zone des lles située en contrebas.

La décision de l'autorité adra dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à une loi sur l'eau. 4.4.2 Précisez ici pour quelle pr Dossier de déclaration d'util ouvrages précités. 4.5 Dimensions et caractéristique	administrative(s) d'autorisation le projet a ministrative de l'Etat compétente en m déclaration d'utilité publique t à un d rocédure d'autorisation ce formulaire est lité publique pour l'acquisition des te es du projet et superficie globale (assiette) d Grandeurs caractéristiques	natière d'envi dossier de dé rempli errains néces	éclaration préfectoral ssaires à la construction des		
	longueur largeur Profondeur	5 m fond du chenal 3 m 35 m			
Pont cadre longueur 35 m 1 sargeur 5 m 2.50 m					
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 6 ° 3	39		
Commune d'Aime 1112 avenue de Tarentaise 73210 AIME Adresse des travaux : zone des Iles	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:' " Lat ° ' " ' " Lat ° ' "		
	extension d'une installation ou d'un ouvro ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu -il été autorisé ?				
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un p Si oui, de quels projets se con			Oui Non X		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

		101			
	sensib	lire env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?					
Les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet sont à usage agricole :fauche et pâture					
^					
Eviste-t-il un ou plusieurs do	cumer	ite d'ur	banisme (ensemble des documents d'urbanisme		
concernés) réglementant l'o	control	tion de	s sols sur le lieu/tracé de votre projet ?		
C:: !!!!!1 -11-	DII	Lannr	ouvé le 27 septembre 2007		
Si oui, intitulé et date d'approbation :			ns concernés par ce projet sont classés en zone N		
Précisez le ou les					
règlements applicables à la zone du projet					
ια 2011ο αθ ριθίοι					
Pour les rubriques 33° à 37° le	oules	docur	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation		
environnementale?	, 00 163	aucui	Oui Non		
5.2 Enjeux environnementaux	dans	la zone	d'implantation envisagée :		
Complétez le tableau suivant	t, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet		
http://www.developpement-	durabl	e.gouv	<u>.tr/etude-impact</u>		
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
		THE RESERVE OF THE PARTY.			
dans une zone naturelle					
d'intérêt écologique,					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de		X			
d'intérêt écologique,		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou		X			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		IX			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		[X]			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du					
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Servitude de protection des monuments historiques : Basilique d'Aime et Tour Montmayeur

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :			Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		8600 m3 de remblai qui seront réutilités dans la zone commerciale pour la construction de l'ensemble commercial
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risques d'inondation par les crues de l'Ormente précités. Un PPRI a été prescrit le 21/06/2012, mais n'est pas approuvé à ce jour.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		□ X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les in	cidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
	10.27	
6.3 Les in	cidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquels :
		waser is Affect du june production
		الروميوني والمركيف ووري
		7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard	d du formula	uire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
qu'il devr	ait en etre ai	ispensé ? Expliquez pourquoi.
		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T
		AS O'S

	8. Annexes					
8	.1 Annexes obligatoires					
	Objet					
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;					
8	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire					
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent					
	Objet					
_0	annere 1: Atlas des zones inondables ennere 2: Prescription PPRI annere 3: projet et plans.					
	9. Engagement et signature					
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
	Fait à AIME le, 03 juin 2014					
, ,	Le Maire, Corine MAIRONI-GONTHIER Signature Pour le Maire Adjoint Délegue M. GENETTAZ					
	C CONON					